

Arrêté n°2024-089
portant désignation de la direction par intérim
de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, tels que modifiés le 31 janvier 2019, notamment son article 11 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection de M. Éric PIERRE en qualité de Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines du 07 février 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Considérant la démission de M. Eric PIERRE de ses fonctions de Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines en date du 29 mars 2024 ;

Considérant la fin anticipée du mandat de M. Eric PIERRE de ses fonctions de Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines ainsi que, par voie de conséquence, celle de Mme Céline LANCELOT, assesseure à la pédagogie et de Mme Cécile MEYNARD, assesseure à la recherche ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'une direction par intérim de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines afin d'assurer la gestion des affaires courantes de la composante jusqu'à l'élection de la nouvelle direction de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, telle que fixée par son conseil de gestion et selon les statuts en vigueur dans la composante,

A R R E T E :

Article 1^{er} - M. Éric PIERRE, Maître de conférences à l'Université d'Angers, est nommé directeur par intérim de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines à compter du 29 mars 2024 et pour une durée maximum de trois mois jusqu'à l'élection de la nouvelle direction de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, telle que fixée par son conseil de gestion et selon les statuts en vigueur dans la composante.

Article 2 - Mme Céline LANCELOT, Maîtresse de conférences à l'Université d'Angers, est nommée assesseure à la pédagogie par intérim de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines à compter du 29 mars 2024 et pour une durée maximum de trois mois jusqu'à l'élection de la nouvelle direction de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, telle que fixée par son conseil de gestion et selon les statuts en vigueur dans la composante.

Article 3 - Mme Cécile MEYNARD, Professeure des universités à l'Université d'Angers, est nommée assesseure à la recherche par intérim de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines à compter du 29 mars 2024 et pour une durée maximum de trois mois jusqu'à l'élection de la nouvelle direction de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, telle que fixée par son conseil de gestion et selon les statuts en vigueur dans la composante.

Article 4 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 5 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 10 avril 2024

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'université
Signé le 10 avril 2024

Destinataires : Rectrice d'Académie, Directeur général des services, Intéressés, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

Mise en ligne le : 10/04/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>